

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## 1. Identification

Natural Shine® 9023 Identificateur de produit

Autres moyens d'identification Pas disponible. Usage recommandé Recouvrement **Restrictions d'utilisation** Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

**Fabricant** 

Pace International, LLC Nom de la société **Adresse** 5661 Branch Road

Wapato, WA 98951

États-Unis

Téléphone 1-800-936-6750 Site Web www.paceint.com Courriel Pas disponible.

Numéro de téléphone

d'urgence

1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Voir ci-dessus **Fournisseur** 

2. Identification des dangers

Non classé. **Dangers physiques** 

Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2 Dangers pour la santé

> Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2 Sensibilisation cutanée Catégorie 1

Non classé. **Dangers environnementaux** 

Risques défini pour SIMDUT

2015

Éléments d'étiquetage

Non classé



Mention d'avertissement

Attention

Mention de danger Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une

allergie cutanée.

Conseil de prudence

Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient Prévention

pas sortir du lieu de travail. Porter des gants, vêtements de protection et équipement de

protection des yeux. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.

Intervention EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. Traitement particulier

(consulter cette étiquette pour information). En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Obtenir des

soins médicaux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.

Stockage Conserver à l'écart de matières incompatibles.

Élimination Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et

internationale.

SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs

Aucuns connus.

(DSNCA)

SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés

ailleurs (DPNCA)

Aucuns connus.

Danger(s) non classé(s)

ailleurs (DNCA)

Aucun(e) connu(e).

## 3. Composition/information sur les ingrédients

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Hydroxyde d'ammonium		1336-21-6	1-5*
Morpholine		110-91-8	0.1-1*
Acide myristique		544-63-8	0.1-1*
Acides résiniques et acides de résines, fumaratés, esters avec pentaérythritol		94581-15-4	5-10*

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Remarques sur la composition

\*CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.

GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.

4. Premiers soins		
Inhalation	En cas de symptômes, placer la personne à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.	
Peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.	
Yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.	
Ingestion	Rincer la bouche. Ne pas provoquer le vomissement. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Appeler un médecin.	
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Sensibilisation. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs.	
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être différés.	
Informations générales	En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants.	

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction appropriés

En fonction des matières environnantes.

Méthodes d'extinction inappropriées

Pas disponible.

Risques spécifiques provenant des produits chimiques

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Les pompiers doivent porter des vêtements protection complets ainsi qu'un appareil respiratoire autonome.

Lutte contre l'incendie / instructions

Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

Produits dangereux résultant de la combustion

Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Empêcher de pénétrer dans les voies d'eau, les égouts, les sous-sols, les espaces réduits Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

## 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter l'inhalation des brouillards ou des vapeurs. Éviter une exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Stocker dans des récipients d'origine fermés de manière étanche. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS). Tenir hors de portée des enfants.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

∟imites d'exposition
----------------------

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Туре	Valeur
Morpholine (CAS 110-91-8)	MPT	71 mg/m3
		20 ppm

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée

Composants	Туре	Valeur
Hydroxyde d'ammonium (CAS 1336-21-6)	LECT	35 ppm
	MPT	25 ppm
Morpholine (CAS 110-91-8)	MPT	20 ppm

#### Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Туре	Valeur
Hydroxyde d'ammonium (CAS 1336-21-6)	LECT	35 ppm
	MPT	25 ppm
Morpholine (CAS 110-91-8)	MPT	20 ppm

# Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques) Composants Type Valeur

Composants	Type	Valcai
Hydroxyde d'ammonium (CAS 1336-21-6)	LECT	35 ppm
	MPT	25 ppm
Morpholine (CAS 110-91-8)	MPT	20 ppm

# Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail) Composants Valeur

	. )   -	
Morpholine (CAS 110-91-8)	MPT	71 mg/m3
		20 ppm

## Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

Composants	Туре	Valeur
Morpholine (CAS 110-91-8)	15 minutes	30 ppm

Composants	Туре	Valeur
	8 heures	20 ppm
ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Composants	Z-1 Limites de contaminan Type	its aériens (29 CFR 1910.1000) Valeur
Hydroxyde d'ammonium (CAS 1336-21-6)	PEL	35 mg/m3
		50 ppm
Morpholine (CAS 110-91-8)	PEL	70 mg/m3 20 ppm
ÉTATS-UNIS. Valeurs limites	e d'avnosition de l'ACGIH	20 pp.11
Composants	Type	Valeur
Hydroxyde d'ammonium (CAS 1336-21-6)	LECT	35 ppm
	MPT	25 ppm
Morpholine (CAS 110-91-8)	MPT	20 ppm
États-Unis. NIOSH : Pocket ( Composants	Guide to Chemical Hazards Type	(guide de poche des dangers des produits chimiques). Valeur
Hydroxyde d'ammonium	LECT	27 mg/m3
(CAS 1336-21-6)		35 ppm
	MPT	18 mg/m3
Manuela dina (OAO 440 04 0)	LEGE	25 ppm
Morpholine (CAS 110-91-8)	LECT	105 mg/m3 30 ppm
	MPT	70 mg/m3 20 ppm
eurs biologiques limites	Aucune limite d'exposition b	oiologique observée pour les ingrédients.
ctives au sujet de position	Voir ci-dessus	
Canada - LEMT pour l'Albert	a : Désignation cutanée	
Morpholine (CAS 110-91- Canada - LEMT pour la Colo		Peut être absorbé par la peau. tion cutanée
Morpholine (CAS 110-91- Canada - LEMT pour le Mani	,	Peut être absorbé par la peau.
Morpholine (CAS 110-91- Canada - LEMT pour l'Ontari	,	Danger d'absorption cutanée
Morpholine (CAS 110-91- Canada - LEMT pour le Québ	,	Peut être absorbé par la peau.
Morpholine (CAS 110-91- Canada - LEMT pour la Sask	,	Peut être absorbé par la peau. tanée
Morpholine (CAS 110-91- États-Unis - Valeurs limites o		Peut être absorbé par la peau. ésignation cutanée
Morpholine (CAS 110-91-		Danger d'absorption cutanée
	,	de poche des dangers des produits chimiques) du NIOSH:
Morpholine (CAS 110-91- ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau		Peut être absorbé par la peau. Its aériens (29 CFR 1910.1000)
Morpholine (CAS 110-91-	8)	Peut être absorbé par la peau.
trôles d'ingénierie	Il faut utiliser une bonne ven	ntilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure).

appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des Porter des lunettes de s

yeux

Porter des lunettes de sécurité pourvues de protections latérales.

Protection de la peau

Gants imperméables. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu. Protection des mains

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Conformément aux directives de **Autre** 

votre employeur.

Normalement non nécessaire s'il y a une bonne ventilation. Si les limites d'exposition risquent **Protection respiratoire** 

d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134),

CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).

**Dangers thermiques** Sans objet.

Considérations d'hygiène générale

Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

**Aspect** Liquide État physique Liquide. Liquide. **Forme** Couleur Orange Brun Pas disponible. Odeur Pas disponible. Seuil de l'odeur

9.3

Point de fusion et point de

congélation

Point initial d'ébullition et Pas disponible.

domaine d'ébullition

Pas disponible.

Point d'écoulement Pas disponible. Densité Pas disponible. Pas disponible. Coefficient de partage

n-octanol/eau

Non inflammable

Point d'éclair Pas disponible. Vitesse d'évaporation Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité -

inférieure (%)

Pas disponible.

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

Pas disponible.

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Pas disponible.

Limite d'explosibilité supérieure (%)

Pas disponible.

Pas disponible. Tension de vapeur Densité de vapeur Pas disponible.

1.01 Densité relative

Solubilité Miscible à l'eau **Température** Pas disponible.

d'auto-inflammation

Température de décomposition Pas disponible. Viscosité Pas disponible.

**Autres informations** 

Propriétés explosives Non explosif. Propriétés comburantes Non oxydant.

#### 10. Stabilité et réactivité

Réactivité Ce produit peut réagir avec des agents oxydants puissants. Risque de réactions

dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Stabilité chimique Conditions à éviter La substance est stable dans des conditions normales. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.

Matériaux incompatibles

Produits de décomposition

dangereux

Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

## 11. Données toxicologiques

**Voies d'exposition** Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.

Agents comburants forts.

Renseignements sur les voies d'exposition probables

**Ingestion** Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

**Inhalation** Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Peau Provoque une irritation cutanée. Contient un sensibilisant cutané potentiel.

**Yeux** Provoque une sévère irritation des yeux.

Les symptômes correspondant

aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Sensibilisation. Peut provoquer

des rougeurs et des douleurs.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants Espèces Résultats d'épreuves

Acide myristique (CAS 544-63-8)

Aiguë

Cutané

CL50 Pas disponible

Inhalation

CL50 Pas disponible

Orale

DL50 Rat > 10000 mg/kg, HSDB

Acides résiniques et acides de résines, fumaratés, esters avec pentaérythritol (CAS 94581-15-4)

Aiguë

Cutané

DL50 Rat > 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA

Inhalation

CL50 Pas disponible

Orale

DL50 Rat > 5000 mg/kg, ECHA

> 2000 mg/kg, ECHA

Hydroxyde d'ammonium (CAS 1336-21-6)

Aiguë

Cutané

DL50 Pas disponible

Inhalation

CL50 Rat 3670 ppm, 4 h, Cheminfo

2000 ppm, 4 h, Cheminfo

souris 2420 ppm, 4 h, Cheminfo

2115 ppm, 4 h, Cheminfo

Orale

DL50 Rat 350 mg/kg, HSDB

Morpholine (CAS 110-91-8)

Aiguë

Cutané

DL50 Lapin 500 mg/kg, 24 heures, ECHA

 Composants
 Espèces
 Résultats d'épreuves

 Inhalation
 CL50
 Rat
 8 mg/L, ECHA

Orale

DL50 Rat 1900 mg/kg, ECHA

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Minutes d'exposition Pas disponible.

Indice d'érythème Pas disponible.

Valeur d'un œdème Pas disponible.

**Lésions oculaires** Provoque une sévère irritation des yeux.

graves/irritation oculaire

Valeur de l'opacité de la Pas disponible.

cornée

Valeur de la lésion de l'iris Pas disponible.

Valeur des rougeurs de la conjonctive

Valeur d'un œdème de la

conjonctive

Pas disponible.

Jours de récupération Pas disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de

plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité Voir ci-dessous.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Morpholine (CAS 110-91-8) Volume 47, Volume 71 - 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité

pour l'homme.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1052)

Non inscrit.

**Toxicité pour la reproduction** On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le

développement.

**Tératogénicité** Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Toxicité pour certains organes

cibles - exposition unique

Danger par aspiration

Composants

Non classé.

Toxicité pour certains organes

Non classé.

cibles - expositions répétées

Pas un danger par aspiration.

**Effets chroniques** Toute inhalation prolongée peut être nocive.

CE50

#### 12. Données écologiques

Écotoxicité Voir ci-dessous

Données écotoxicologiques

Hydroxyde d'ammonium (CAS 1336-21-6)

**Espèces** 

Daphnia

Crustacés

Aquatique

Poisson CL50 Gambusie (Gambusia affinis) 15 mg/L, 96 heures

Morpholine (CAS 110-91-8)

**Aquatique** 

Poisson CL50 Dard-perche (Danio rerio) > 1 mg/L, 96 heures

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Mobilité générale Pas disponible.

Résultats d'épreuves

0.66 mg/L, 48 heures

#### Autres effets nocifs

On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

#### 13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des

déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux d'élimination

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre

(voir : instructions d'élimination).

**Emballages contaminés** 

Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

## 14. Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification:

Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affiche ci-dessous.

#### Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

#### Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

## 15. Informations sur la réglementation

Inscrit.

Inscrit

Inscrit.

Règlements fédéraux canadiens

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

#### Canada la LCPE Annexe I: Matière répertoriée

Hydroxyde d'ammonium (CAS 1336-21-6)

Liste des Substances prioritaires Canada (seconde liste): Substance répertoriée

Hydroxyde d'ammonium (CAS 1336-21-6)

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

SIMDUT 2015 exemptions

Sans objet

Réglementations Fédérales

des Etats-Unis

Ce produit est un « produit chimique dangereux » tel que défini dans la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, 29 CFR

1910.1200.

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Hydroxyde d'ammonium (CAS 1336-21-6) Morpholine (CAS 110-91-8)

SARA 304 - Notification d'urgence en cas de rejet

Non réglementé.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1052)

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

SARA 302 Substance très

Non

dangereuse

Oui

SARA 311/312 Produit

chimique dangereux Catégories de danger

classé

Corrosion cutanée ou irritation cutanée Lésions oculaires graves ou irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

## Dénomination chimique Numéro d'enregistreme % en poids.

Hydroxyde d'ammonium 1336-21-6 1-5\*

## Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

États-Unis - Réglementation

Voir ci-dessous

des états

Liste des substances dangereuses de Californie, États-Unis, substance : substance répertoriée

Hydroxyde d'ammonium (CAS 1336-21-6) Inscrit.
Morpholine (CAS 110-91-8) Inscrit.
États-Unis - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance

Hydroxyde d'ammonium (CAS 1336-21-6)

Morpholine (CAS 110-91-8)

Morpholine (CAS 110-91-8)

États-Unis - Louisiana Spill Reporting: Listed substance

Hydroxyde d'ammonium (CAS 1336-21-6) Inscrit.
Morpholine (CAS 110-91-8) Inscrit.

États-Unis - Minnesota Haz Subs: Listed substance

US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

Acide myristique (CAS 544-63-8)

Hydroxyde d'ammonium (CAS 1336-21-6)

Morpholine (CAS 110-91-8)

Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts - liste des substances

Hydroxyde d'ammonium (CAS 1336-21-6)

Morpholine (CAS 110-91-8)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Inscrit.

Hydroxyde d'ammonium (CAS 1336-21-6)

Morpholine (CAS 110-91-8)

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Hydroxyde d'ammonium (CAS 1336-21-6)

Morpholine (CAS 110-91-8)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Morpholine (CAS 110-91-8)

#### États-Unis - Proposition 65 de la Californie

Non inscrit.

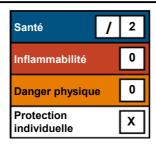
#### **Inventaires**

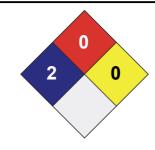
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi	Non

réglementant les substances toxiques)

## 16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0





<sup>\*</sup>La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

# Clause d'exonération de responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiches de données de sécurité ont été écrits par Dell Tech Laboratories Ltd. (www.delltech.com) selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présupposé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication 07-Octobre-2020

Version n° 03

Date en vigueur 07-Octobre-2020

Préparée par Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021

**Autres informations** Pas disponible.

Autres informations Pour obtenir une FDS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la

première page de ce document.